

TEMPO DÉCÈS APRIL

ANTICIPEZ LES SOUCIS,
METTEZ VOS PROCHES À L'ABRI



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

TEMPO DÉCÈS APRIL

UNE PROTECTION POUR VOUS ET VOS PROCHES

Parce qu'il n'est pas toujours évident de prévoir sa disparition et que celle-ci peut être soudaine, il est important d'assurer l'avenir de vos proches et de préserver votre patrimoine.

APRIL vous propose Tempo Décès APRIL, la solution pour être serein et mettre votre entourage à l'abri de toute difficulté financière.

POURQUOI SOUSCRIRE TEMPO DÉCÈS APRIL ?



› **Pour protéger vos proches** : en cas de décès, la Sécurité sociale verse un capital insuffisant, en fonction de vos revenus. Le capital maximum est de 3 400€ en 2016.⁽¹⁾



› **Pour assurer l'avenir de vos enfants** : le capital versé peut leur permettre de continuer leurs études.



› **Pour maintenir le niveau de vie de votre conjoint** : si vos revenus sont inégaux, la perte de votre salaire peut mettre en danger la stabilité financière de votre famille en cas de décès. Avec le capital versé, votre conjoint pourra faire face.



› **Pour protéger votre concubin** : si vous n'êtes ni marié, ni pacsé, vous pouvez choisir votre concubin comme bénéficiaire du capital décès.



› **Avec Tempo Décès APRIL, protégez ceux que vous aimez et qui n'ont pas de lien de parenté avec vous.**

En effet, en 2011, 1,5 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée, soit 1 enfant sur 10⁽²⁾



› **Pour faciliter la transmission de votre patrimoine immobilier** : le capital peut aider vos héritiers ou votre concubin (non marié, non pacsé) à payer les droits de succession pouvant atteindre 60% de la valeur de ce que vous leur léguerez.

AVANTAGE APRIL

Choisissez librement votre ou vos bénéficiaires !

Vous désignez la personne au profit de laquelle sera versé le capital décès. Vous pouvez changer ce bénéficiaire, à tout moment, par courrier adressé à APRIL Santé Prévoyance.

BON À SAVOIR

Le capital versé au titre de la garantie est exonéré des droits de succession (dans les limites fiscales en vigueur).

⁽¹⁾ source : ameli.fr

⁽²⁾ source insee, enquête famille et logements 2011

DES GARANTIES COUVRANTES, DEUX FORMULES AU CHOIX

Avec Tempo Décès APRIL, choisissez des garanties adaptées à vos besoins, votre âge et votre budget. Les garanties sont forfaitaires, c'est-à-dire que vous connaissez dès l'adhésion le montant que vous ou vos proches pourriez recevoir si une indemnisation est nécessaire.

PROTÉGEZ VOS PROCHES AVEC UN CAPITAL MINIMUM

FORMULE ESSENTIELLE (DE 18 À 75 ANS)
› Décès, Invalidité absolue et définitive : 15 000 €
› Avance Capital premiers frais : 3 000 €

À PARTIR DE
2,30€/mois*

* Tarif pour une personne de moins de 38 ans, non-fumeur, sur la formule essentielle (hors cotisation associative)



OPTEZ POUR DES GARANTIES COMPLÈTES

FORMULE INTÉGRALE (DE 18 À 60 ANS)	FORMULE INTÉGRALE 60 + (DE 61 À 75 ANS)
› Décès › Invalidité absolue et définitive › Doublement accident › Avance premiers frais : 4 000 €	› Décès › Invalidité absolue et définitive › Doublement accident › Avance premiers frais : 4 000 €
De 20 000 € à 1M €	De 20 000 € à 1M €
OPTION	OPTION
› Capital invalidité permanente totale 66% + Capital maladies redoutées	› Capital dépendance

MIEUX COMPRENDRE VOS GARANTIES ...

- › **L'invalidité absolue et définitive :**
Impossibilité totale et irrémédiable de se livrer à tout travail ou occupation pouvant procurer gain ou profit, et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les Cinq (5) Actes élémentaires de la vie quotidienne : se laver, se nourrir, s'habiller, se déplacer, changer de position.
- › **L'invalidité permanente totale**
L'incapacité est évaluée par un médecin expert qui détermine le pourcentage d'invalidité, tenant compte de l'invalidité fonctionnelle (celle qui concerne votre vie quotidienne) et de l'invalidité professionnelle (qui concerne l'exercice de votre profession, s'il exerce une activité professionnelle au jour du sinistre).
Une personne est reconnue en état d'invalidité permanente totale dès lors que son taux d'invalidité est supérieur ou égal à 66%.
- › **Le doublement accident :**
Le capital versé au bénéficiaire est doublé en cas de décès consécutif à un accident
- › **L'avance premiers frais⁽¹⁾ :**
Il s'agit d'un capital débloqué très rapidement après le décès pour couvrir les premières dépenses comme les obsèques. Savez-vous que le coût moyen des obsèques est de 3 350 € ?
- › **Le capital « maladies redoutées »**
En cas de survenance d'une maladie redoutée (cancer, infarctus du myocarde, AVC, insuffisance rénale, transplantation d'un organe vital, maladie de parkinson ou sclérose en plaque), vous touchez très rapidement un capital, dès la déclaration de la maladie, sans attendre la stabilisation de votre état de santé.
- › **La dépendance partielle**
La dépendance, c'est l'impossibilité de réaliser seul certains Actes Elémentaires de la Vie Quotidienne (AVQ).
Une personne est reconnue en état de dépendance partielle, si elle se trouve dans l'incapacité totale et définitive d'accomplir seule, 3 des 5 AVQ.

⁽¹⁾ Versement subordonné à la désignation du conjoint comme bénéficiaire, ou en cas de bénéficiaire unique.

DES GARANTIES D'ASSISTANCE, ADAPTÉES À VOS BESOINS

QUELLE QUE SOIT LA FORMULE SOUSCRITE (ESSENTIELLE OU INTÉGRALE), VOS PROCHES BÉNÉFICIERONT D'UNE ASSISTANCE DÉDIÉE AVEC DES SERVICES EXCLUSIFS COMME :

- › **L'organisation et la prise en charge du rapatriement du corps** et des frais de transport jusqu'au lieu d'inhumation dans le monde entier vers le lieu de résidence en France (y compris DROM) mais aussi du lieu de résidence en France vers un lieu d'inhumation situé à l'étranger
- › La prise en charge des frais d'accompagnement d'un proche du défunt en cas de décès à l'étranger
- › Un service d'information téléphonique pour les proches: démarches facultatives et post-décès, organisation des obsèques, etc.
- › Un nouveau foyer d'accueil pour votre animal de compagnie

SPÉCIAL OPTION INVALIDITE-MALADIES REDOUTÉES ET DÉPENDANCE

Si vous souscrivez une option, vous bénéficiez d'une enveloppe de 500€ à utiliser parmi des prestations d'aide à la personne comme :

- › La recherche d'un médecin, infirmière, auxiliaire de vie ou tout autre intervenant paramédical
- › Le transfert à l'hôpital ou vers un centre de soins
- › L'organisation et la prise en charge d'une aide-ménagère et d'une solution de garde d'enfants à domicile
- › La livraison de courses et l'aide à la préparation des repas
- › La garde des animaux de compagnie (chiens et chats)

UNE SOUSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE



› **Adhérez 100% en ligne** sans formalités médicales, sur la formule essentielle



› **Un questionnaire de santé simplifié** ⁽¹⁾ sur la formule intégrale



› **La téléselection** disponible jusqu'à 75 ans et 500 000 €

⁽¹⁾ jusqu'à 60 ans et dans la limite de 300 000€

NOUVEAU

APRIL lance la sélection prédictive et prend en compte vos habitudes de vie

Si vous devez faire l'objet d'une sélection médicale particulière, APRIL prendra en compte vos bonnes habitudes de vie alimentaires ou encore sportives. Cette étude permettra de nuancer positivement la décision médicale en améliorant vos conditions d'acceptation.

Retrouvez tous nos conseils pour avoir
une bonne hygiène de vie sur le site

MAGAZINE.FONDATION-APRIL.ORG



DES POINTS FORTS, ET DES EXCLUSIVITÉS APRIL

- › **Un contrat forfaitaire** : vous connaissez dès l'adhésion le montant que vous allez percevoir si vous ou vos proches deviez être indemnisés.
- › **Des garanties « tout compris »** avec :
 - une garantie décès enrichie de l'invalidité absolue et définitive, du doublement accident* et de l'avance d'un capital premiers frais
 - une option Invalidité Permanente Totale 66% enrichie d'un capital maladies redoutées
- › **La limite d'âge aux prestations de 99 ans** sur la garantie décès
- › Des garanties d'**assistance personnalisées**
- › **Une adhésion simple**
- › **La téléselection** disponible jusqu'à 75 ans et 500 000 €

* Sur la formule intégrale uniquement

EXCLUSIVITÉ APRIL

EXCLUSIVITÉ APRIL

RÉDUCTION
COUPLE
-10% À VIE SUR
LES 2 CONTRATS

RÉDUCTION
NON FUMEUR
-50 %
À VIE

SOUSCRIVEZ UN CONTRAT TEMPO DÉCÈS APRIL AVEC UN CONTRAT SANTÉ ET C'EST GAGNÉ !

TEMPO DÉCÈS
APRIL

+

UN CONTRAT
SANTÉ*

=

-10% À VIE

sur les 2 contrats

* sur les produits santé APRIL (sauf mon assurance santé chiens/chats et mon assurance santé à la carte), et si le montant de prime est supérieur ou égal à 180 € TTC pour Tempo Décès APRIL

VOS SERVICES, ET AVANTAGES

VOTRE ESPACE ASSURÉ



Toutes vos démarches en ligne
et sur votre mobile.

- › Simulez et consultez vos remboursements 7j/7 et 24h/24.
- › Demandez une prise en charge hospitalière, un devis optique ou dentaire.
- › Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents 24h/24 et 7j/7.
- › Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE ESPACE ASSURÉ

<https://monespace.april.fr>

APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi, depuis sa création en 1988, l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance à travers les yeux de ses clients. Sa vision : rendre l'assurance plus simple et plus accessible.

Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir le leader des courtiers grossistes en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale. 3 800 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions spécialisées d'assurances (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique), ainsi que des prestations d'assistance, pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 798 M€.

L'ASSOCIATION DES ASSURÉS APRIL ÉCOUTER • AGIR • SOUTENIR... POUR TOUS LES ADHÉRENTS

En devenant client d'APRIL Santé Prévoyance, vous devenez automatiquement membre de l'Association. Vous bénéficiez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, du soutien au quotidien que vous apporte l'Association :

› **Face aux tracasseries : écouter et simplifier.** Réponses et aides administratives et juridiques (consommation, logement, famille...)

› **Face aux imprévus : soutenir et solutionner.** Assistance pratique en cas d'hospitalisation (garde d'enfant, aide ménagère) et soutien psychologique

› **Face aux coups durs : agir vite et fort.** Prise en charge de frais de santé onéreux, d'une partie de la cotisation d'assurance...

Toutes les informations
et conditions d'accès sur
www.association-assures-april.fr



CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance pour les garanties prévoyance et AXERIA Assistance pour les garanties d'assistance.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.